

Observations.

Zurich. Un cas d'*anthrax* dans chacune des communes d'Ober-Winterthur, d'Illnau (district de Pfäffikon) et de Hutten (district de Horgen).

Berne. A Courtemaiche (district de Porrentruy), on a tué un chien atteint de *rage*.

Lucerne. Un chien suspect de *rage* ayant été tué à Menznau et l'autopsie ayant effectivement constaté les premières atteintes de cette maladie, le ban a été mis sur les chiens des communes de Menznau et de Willisau-campagne.

Soleure. La propagation de la *surlangue et piétain* a eu lieu par le bétail de commerce amené le 30 janvier au marché d'Oltén. Les vétérinaires d'arrondissement ont pris les mesures préventives les plus complètes, de sorte que, au commencement de mars, l'épizootie peut être envisagée comme éteinte dans toutes les communes, à l'exception de celle de Kestenholz. Cependant les étables continuent à être sous séquestre jusqu'à nouvel ordre. Le nombre des animaux infectés était de 46 pièces.

Un cas isolé d'*anthrax* à Balsthal.

Grisons. La *surlangue et piétain* a été introduite dans ce canton par des porcs italiens livrés au commerce.

Argovie. Les mesures préventives nécessaires pour empêcher l'extension de la *surlangue et piétain* ont été prises; en outre, on a ordonné une enquête pour constater l'origine de la maladie.

Thurgovie. Un cas d'*anthrax* à Romanshorn (district d'Arbon).

Neuchâtel. Les recherches ordonnées au sujet de l'origine de la *surlangue et piétain* sont restées jusqu'à présent sans résultat.

Genève. La *surlangue et piétain*, qui avait été constatée à Veyrier et dans une étable à Dardagny, a actuellement disparu.

Le dernier bulletin des épizooties d'Alsace-Lorraine mentionne un cas de *péripneumonie* à Gebersweier (arrondissement de Guebwiller) et l'apparition de la *surlangue et piétain* à Ensisheim (arrondissement de Guebwiller). La grand-duché de Bade est exempt de toute épizootie.

En Italie, on a déclaré pendant le mois de janvier environ 150 cas de *surlangue et piétain*.

A la fin de janvier et au commencement de février, cette épizootie régnait dans les districts de Bozen et de Cles (Tyrol). En date du 15 janvier, on en a déclaré la disparition.

En **Autriche-Hongrie**, il y avait encore, à la fin du mois de février, deux localités de la **Gallicie** infectées par la *peste bovine*.
Berne, le 6 mars 1882.

**Le département fédéral
du commerce et de l'agriculture.**

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 3 mars 1882.)

Le conseil fédéral a nommé, pour la période administrative allant du 1^{er} avril 1882 jusqu'au 31 mars 1885, les contrôleurs d'armes de division, savoir :

pour le	I ^{er}	arrondissement:	M. Abel Thury, à Morges (Vaud);
»	II ^{me}	»	» Casimir Bussard, à Fribourg (prov.);
»	III ^{me}	»	» Jacques König, à Berne;
»	IV ^{me}	»	» Jean Kùchlin, à Lucerne;
»	V ^{me}	»	» Emile Volmar, à Aarau (prov.);
»	VI ^{me}	»	» Jude Cosson, à Zurich (prov.);
»	VII ^{me}	»	» Jacques Mützenberg, à Gossau;
»	VIII ^{me}	»	» Frédéric Rybi, à Coire.

(Du 10 mars 1882.)

Le conseil fédéral a confié à M. le colonel-divisionnaire Alphonse *Pfyffer*, de Lucerne, la direction du bureau de l'état-major général pendant l'année courante.

Observations.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1882
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.03.1882
Date	
Data	
Seite	405-406
Page	
Pagina	
Ref. No	10 066 402

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.